



*L'Union des
producteurs
agricoles*

**Fédération de l'UPA
du Bas-Saint-Laurent**

**Mémoire de la
Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent**

présenté à la

**Commission de la représentation électorale
du Québec**

Matane, le 28 mai 2008

Présentation de la Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent a pour mission de défendre les intérêts économiques et sociaux des productrices et producteurs agricoles et de leur famille.

Elle regroupe 23 syndicats et organismes affiliés qui comptent près de 2 500 membres.

Le territoire de la Fédération couvre la région administrative 01, à l'exception de la MRC de Kamouraska.

L'agriculture de notre territoire se pratique sur 1 750 entreprises qui génèrent des recettes de un peu plus de 300 M\$ annuellement. Elles disposent d'actifs totalisant 1,3 G\$.¹

Plus de 7 000 personnes travaillent sur les fermes ou dans les activités connexes, ce qui n'inclut pas la distribution alimentaire ou la restauration.¹

Les exploitations agricoles occupent une superficie de 305 000 hectares² sans compter les superficies occupées par les entreprises acéricoles en location sur forêt publique.

Compte tenu de la place qu'occupe l'agriculture dans l'économie et en superficie dans la région, l'UPA est un intervenant majeur dans la représentation des intérêts du monde rural.

¹ Données provenant du *Portrait agroalimentaire du Bas-Saint-Laurent*, Direction régionale, MAPAQ, 2007.

² *Rapport annuel*, CPTAQ, 2007.

Historiquement, nous avons toujours participé aux mouvements sociaux destinés à protéger les droits des ruraux bas-laurentiens (Opération Dignité, Coalition Urgence Rurale et autres).



Notre position à l'égard de la proposition de délimitation élaborée par la Commission de la représentation électorale du Québec

Nous sommes très déçus de la proposition que la Commission soumet, qui aura pour conséquence principale de faire disparaître deux comtés dans l'Est du Québec.

Nous avons une vision de l'évolution de la société qui ne cadre pas dans une simple analyse mathématique.

Nous comprenons l'intérêt de vouloir accorder le même poids au vote des individus, quel que soit leur lieu de résidence, mais cette approche basée sur une moyenne strictement mathématique ne pourra survivre longtemps à l'évolution démographique.

À cet effet, nous suggérons plutôt une modification de la loi électorale actuelle avant de procéder à une révision de la carte électorale.

Dans les prochaines pages, nous vous expliquerons comment nous en sommes arrivés à cette conclusion et ferons quelques recommandations.

L'importance du député en milieu rural

Son rôle

Le député de circonscription rurale, en plus de représenter les intérêts de ses commettants à l'Assemblée nationale et d'expliquer dans son milieu les décisions prises au parlement, a des rôles multiples dans son milieu.

Il se fait tour à tour promoteur de projets régionaux auprès de divers ministères, défenseurs de droits individuels dans l'appareil administratif et même travailleur social auprès des plus démunis.

Qu'est-ce qui diffère entre ce rôle et celui d'un député d'une circonscription essentiellement urbaine?

C'est que avec la diminution de population en milieu rural, les réseaux d'aide et de soutien sont moins présents quand ils existent tout simplement. Les citoyens se tournent donc naturellement vers leur député.

Dans une moyenne ou grande ville, quand quelqu'un a un projet, souvent l'appui du maire et des divers organismes socioéconomiques sera suffisant pour mener le projet à terme. Dans les petites municipalités, les maires et les administrations municipales comptent davantage sur l'appui du député.

Le vieillissement de la population, un phénomène très accentué en milieu rural, rend encore plus important la proximité du député. On ne peut demander à des personnes âgées de parcourir 100 km, particulièrement en condition hivernale, pour aller rencontrer son député.

L'absence de transport en commun dans la majorité des municipalités rurales rend les déplacements encore plus difficiles vers les bureaux de députés pour les personnes éprouvant des difficultés motrices ou démunies économiquement.

On nous sert souvent l'argument que nous sommes à l'ère des communications faciles et qu'on est relié à l'ensemble du monde. C'est bien mal connaître la réalité de plusieurs milieux ruraux qui n'ont pas accès à ni Internet haute vitesse ni même à la téléphonie cellulaire, cela complique les relations avec l'appareil administratif.

Pour qu'un député soit compétent dans ses tâches, il doit connaître le mieux possible ses commettants et les réalités économiques et sociales de son territoire.

On ne peut demander à un député de développer et entretenir des liens étroits avec ses électeurs ou au moins les leaders du milieu quand il doit parcourir des dizaines de kilomètres pour les rencontrer.

On entend souvent que la population juge sévèrement ou fait preuve de cynisme à l'égard des activités et des représentants politiques. Plus on éloignera le député de la population, et plus on entendra ce genre de réflexion.

L'organisation territoriale

Depuis un certain nombre d'années, on avait perçu du gouvernement provincial une volonté de décentralisation en région des pouvoirs.

Cet exercice reposait sur des assises territoriales connues soit les régions administratives et les municipalités régionales de comté (MRC).

Ce découpage correspond en grande partie au territoire d'intervention de la plupart des ministères et de la Conférence régionale des élus (CRÉ).

En tenant compte du découpage suggéré par la Commission, il devient difficile de comprendre l'exercice qui a été fait pour en arriver à des comtés qui se retrouvent avec des parties de territoire dans deux régions administratives différentes et qui divisent des territoires de MRC en deux parties.

Cela est d'autant plus étonnant que dans le document de consultation, la Commission indique à l'égard des régions Estrie – Centre-du-Québec et de la Capitale-Nationale, les changements ont été réalisés « *dans un souci de respect des limites des régions administratives, des MRC, des arrondissements* ». On peut se demander pourquoi cette différence de traitement pour l'Est du Québec.

Nous nous questionnons également sur la notion de communauté naturelle quand des municipalités côtières touristiques et agricoles de la MRC de La Mitis (Sainte-Luce, Sainte-Flavie et autres) se retrouvent dans le même comté que les municipalités des Plateaux de La Matapédia essentiellement forestières et agricoles (L'Ascension-de-Patapédia, Saint-François-D'Assise et autres) dont elles sont séparées par près de 200 km de route et un vaste territoire non organisé.

Ce non respect des découpages territoriaux ou des communautés naturelles rend le travail beaucoup plus difficile pour le député qui doit composer avec des organismes différents selon le découpage (deux CRÉ ou une partie de MRC).

Cela multiplie aussi par deux les efforts et les frais pour les organisations qui ont à travailler avec un député pour une partie seulement de leur territoire.

Conclusion

L'Est du Québec est une région qui lutte pour son développement et sa survie depuis le début de la deuxième moitié du 20^e siècle. Comme d'autres régions, elle a subi les effets de l'industrialisation et de l'urbanisation du Québec, la conséquence la plus visible étant l'exode d'une partie importante de sa population. L'exode semble ralentir et on sent un certain retour en région mais demeurons prudent.

Cette évolution a donné lieu à diverses initiatives gouvernementales (BAEQ, Plan de l'Est et autres).

La situation particulière de la région a fait en sorte de développer un fort sentiment d'appartenance et de solidarité régionale.

Nous ne croyons pas que ces sentiments seront préservés par le découpage qui est proposé.

La région a mis au point des formules et des institutions innovatrices (aménagement forestier, centre de recherche agricole et marin et autres).

Pour en venir à se structurer de la sorte, la région doit pouvoir compter sur ses députés. Moins nous aurons de députés, moins notre rapport de force sera efficace face à certaines forces centralisatrices qu'elles soient politiques, économiques ou administratives.

Dans sa démarche, la Commission recherche « la meilleure représentation possible des électeurs». Elle définit également la représentation effective comme étant « *la capacité pour les électeurs d'assumer de manière appropriée leur double rôle de législateur et d'ombudsman* ».

Nous ne croyons pas que le mode de représentation souhaité sera obtenu par le nouveau découpage suggéré.

Recommandations

- ✦ suspendre l'exercice de révision de la carte électorale en cours.
- ✦ Que le gouvernement modifie la loi électorale et élargisse le statut particulier accordé aux Îles de la Madeleine et à tout l'Est du Québec, de façon à conserver au Bas Saint Laurent les circonscriptions actuelles.
- ✦ Compte tenu de l'augmentation globale de la population du Québec, des circonscriptions pourraient être ajoutées en périphérie de Montréal.
- ✦ Éventuellement, toute la formule pourrait faire l'objet d'une révision qui se pencherait également sur le mode de scrutin.

